

2023 | Interview d'Isabelle Simonin, directrice de l'ESAT Florébois, par Laura, pour Radio Gué Mozot

Il est 12h, l'heure de l'émission "autour de vous", sur [Radio Gué Mozot](#). Je suis Laura (L), et je suis aujourd'hui avec Isabelle Simonin (IS).

Laura : Bonjour Isabelle, comment ça va ?

Isabelle Simonin : Bonjour, je vais bien, merci. Et vous ?

L : Ça va, merci.

L : Est-ce que vous pouvez vous présenter en quelques mots à nos auditeurs ?

IS : Je suis Isabelle Simonin, et je suis directrice à la fédération médico-sociale, une association loi 1901 implantée dans la région Grand-Est et qui intervient sur tout le département des Vosges.

La f'ms accompagne aussi bien des enfants que des personnes en situation de handicap, insertion, demandeurs d'asile, réfugiés, tout public sur le territoire des Vosges.

Depuis 2016, je dirige l'ESAT FLOREBOIS, une structure d'accompagnement de 132 travailleurs en situation de handicap sur 3 sites sur le département des Vosges : un à Darney, un à Saint-Nabord et une antenne rattachée à Saint-Nabord qui se trouve à Fraize.

Ces trois sites accompagnent des personnes en situation de handicap, sur de multi activités, et pour répondre à leurs besoins.

L : En fait, depuis quand ces 3 ESAT existent-ils ?

IS : Le plus ancien est celui de Darney. Il a été créé en 1975 en même temps que les CAT (Centre d'aide par le travail). Ensuite les CAT sont devenus des ESAT (établissements et services d'aide par le travail), et demain le nom va encore changer d'acronyme, nous sommes en grande transformation.

Donc Darney en 1975. Saint Nabord 1992 et Fraize en 2005, pour répondre à un besoin côté Alsace

L : Quel est votre rôle au sein de cette structure et sur quel site êtes-vous ?

IS : Je travaille sur les trois sites et mon rôle consiste à uniformiser les pratiques et à mettre en place un projet d'établissement commun.

Initialement les « Ateliers du Bois-Joli » de Saint-Nabord, et « La Porte de la forêt » de Darney étaient deux CAT (puis ESAT) distincts au sein de la f'ms. Ils ont fusionné en 2015, car la volonté de la Direction Générale et du Conseil d'administration était d'avoir une direction commune. J'ai été nommée directrice des trois sites en 2016.

L : Qu'est-ce qui vous a donné envie de travailler dans ce secteur ? Est-ce que c'est le fait de travailler dans le social ?

IS : Ah oui, oui, oui.

L : Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre profession ?

IS : Tout.

L : Le contact ?

IS : Le contact, et de voir comment nos travailleurs peuvent nous renvoyer notre accompagnement. Ils ont un sens du travail qui est unique et c'est une fierté de les voir évoluer et de pouvoir répondre à leurs besoins.

Je suis à la FMS depuis 2006. À mes débuts, j'ai travaillé dans la protection de l'enfance, dans l'insertion, auprès des gens du voyage, des personnes en difficulté et dans l'accompagnement RSA. En 2016 un nouveau schéma directeur a été défini à la fms et j'ai été promue pour pouvoir mettre en place le nouveau projet de l'ESAT FLOREBOIS. Mon métier me plaît.

L : Avez-vous un diplôme ou suivi une formation pour diriger un ESAT ?

IS : Tout à fait. À mon arrivée en 2006, la FMS m'a accompagnée dans une licence en management des structures médico-sociales que j'ai obtenue en 2011. À la suite de ma promotion, en tant que directrice sur l'ESAT FLOREBOIS en 2016, j'ai commencé un diplôme universitaire et une certification professionnelle que j'ai obtenus en 2019.

L : Un ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail) est-il uniquement réservé aux personnes atteintes d'un handicap ?

IS : Oui exclusivement des personnes en situation de handicap. Elles sont reconnues par la [MDPH](#) (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L : Pouvez-vous nous dire quelques mots sur votre profession ? Que faites-vous ?

IS : Je suis manager d'équipe et surtout aujourd'hui manager de projet car le monde du médico-social est en train de se révolutionner et les ESAT sont en cours de transformation.

Cette transformation fait suite à un décret sorti en décembre 2022, c'est le plan de transformation des ESAT de demain.

Aujourd'hui, nous construisons l'ESAT FLOREBOIS de demain pour favoriser la dynamique de parcours des travailleurs d'ESAT, renforcer leurs droits et leurs pouvoirs d'agir et accompagner le développement des travailleurs et leur employabilité.

L : Pouvez-vous nous raconter une de vos journées types. Que faites-vous ?

IS : Le matin d'une journée type c'est d'abord le contact avec les équipes ; aussi bien avec les professionnels que les travailleurs pour des échanges. C'est très important.

Avec les travailleurs, ça peut être des interpellations par rapport à des inquiétudes. On est là pour les orienter, pour éviter qu'ils se posent trop de questions et qu'ils puissent avancer dans leur journée sans difficulté. C'est à dire qu'on adapte leur poste de travail par rapport à leur état d'esprit au moment de leur arrivée le matin.

Avec les professionnels, mon rôle de management d'équipe fait que je les accompagne dans le changement car on est vraiment dans le changement de pratiques professionnelles. Il faut donc rassurer les équipes parce que le changement fait toujours peur.

L : Quelques mots sur les collaborateurs en contact direct avec les travailleurs en ESAT ?

IS : Les moniteurs d'ateliers accompagnent au quotidien les travailleurs dans leurs activités. Chaque moniteur d'atelier a une double casquette. Une casquette « je dois assurer une production en atelier, une activité, un chiffre d'affaires », et de l'autre côté « je dois accompagner les travailleurs ».

On a également un coordinateur de parcours qui favorise le parcours professionnel des travailleurs, qui recense les besoins, qui fixe des objectifs, qui les évalue en lien avec le moniteur d'atelier pour pouvoir les faire évoluer.

L : Quelles sont les activités au sein du Site de FLOREBOIS de Saint-Nabord ? Et combien de personnes y travaillent ?

IS : 71 personnes travaillent sur le site de Saint-Nabord, et l'Atelier bois est notre activité principale, avec la fabrication de palettes.

Nous avons également une activité de recyclage bois qui permet d'assurer le circuit du bois.

Nous effectuons de la prestation de service et de la sous-traitance industrielle chez différentes sociétés comme la société LORMEDO et l'entreprise DS Smith et nous avons une équipe d'Espaces verts et une microbrasserie qui fabrique de la bière artisanale.

L : Justement quelle genre de bière fabriquez-vous ? Est-ce de la blonde, de la blanche, de l'ambrée?

IS : Nos plus anciennes sont les bières blondes, ambrées et noires. En 2017 nous avons créé une blanche, pour plaire aux palais des femmes. Et depuis mars 2023, une bière rouge « La Rougeotte du Bois » est commercialisée.

L : Est-ce que vous avez un logo qui représente l'ESAT sur les bières ?

IS : Nous n'avons pas de logo spécifique pour les bières. En revanche, nous avons une page Facebook « [Brasserie, les ateliers du Bois-Joli](#) », et je vous invite à la visiter.

On peut acheter nos bières sur le site de Saint-Nabord (ZI du Bois Joli). Nos bières sont proposées aussi bien en 33 centilitres qu'en 75, et nous proposons également des fûts avec location de tireuses à bière pour de grandes manifestations.

L : Les travailleurs vendent-ils aux particuliers ?

IS : Les travailleurs ou le moniteur d'atelier, car il est toujours là pour les accompagner. Il est d'ailleurs qualifié, et il a le titre de Maître Brasseur Artisan depuis 2 ans maintenant.

L : Est-ce qu'on peut retrouver vos bières dans les grandes surfaces ?

IS : Oui tout à fait. Elles sont distribuées dans différentes grandes surfaces de proximité. Vous pouvez les trouver à Cora ou Match et au refuge du Sotré à La Bresse.

L : Quelles sont les différentes activités de FLOREBOIS à Fraize ? Et combien de personnes y travaillent ?

IS : À Fraize 11 travailleurs effectuent de la prestation de services, aussi bien sur le site qu'en entreprises.

L : Et quelles sont les différentes activités à Darney?

IS : A Darney, on a une grande activité qui est la pépinière, l'horticulture et le maraîchage. Nous avons deux équipes d'espaces verts, un restaurant qui propose également un service traiteur et nous effectuons de l'entretien des locaux et de la prestation de service en blanchisserie.

L : Comment orientez-vous les travailleurs dans les différents secteurs que vous proposez ?

IS : Initialement, ils sont orientés sur une activité en fonction de leur souhait, et de leur capacité.

Le travailleur peut intégrer l'ESAT à 20 ans, il est orienté par la MDPH. En amont on travaille son projet ; il peut effectuer des stages sur différentes activités pour voir où il est à l'aise, et voir ce qu'il veut faire. On essaie de répondre au mieux aux besoins et aux projets professionnels de chacun.

L : Recevez-vous tout type de personnes atteintes de handicap ?

IS : Non, l'ESAT FLOREBOIS a un agrément pour les personnes atteintes de déficience intellectuelle, d'un handicap psychique ou d'autisme.

L : Y a-t-il des postes adaptés en fonction des handicaps des travailleurs, que ce soit à Darney, à Fraize ou à Saint-Nabord ?

IS : Sur les 3 sites, tous les postes sont adaptés en fonction du handicap du travailleur.

L : Mais comment se passe l'intégration dans un ESAT ?

IS : L'intégration en ESAT peut se faire à partir de 20 ans mais aussi plus tard. Un accident de vie ou autre chose peut arriver et une personne peut être orientée chez nous. Une fois intégrée, son projet professionnel est étudié tous les ans, et on essaie de répondre au mieux à sa demande.

L : Comment sont rémunérés les travailleurs dans les ESAT ?

IS : Les travailleurs reçoivent une rémunération garantie par l'ESAT tous les mois et ils perçoivent également l'allocation adulte handicapé (AAH).

L : C'est quoi l'allocation adulte handicapé ?

IS : C'est une allocation versée par la Caisse d'Allocation Familiale. Elle est calculée en fonction du taux de handicap défini par la MDPH. Donc, chaque personne ne va pas toucher la même allocation.

L : Du coup, vous avez aussi des contacts avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées ?

IS : Oui, très régulièrement

L : Et ça se passe comment ?

IS : Ça se passe très bien. Le partenariat aujourd'hui est indispensable pour pouvoir répondre aux besoins des travailleurs, que ce soit avec la [MDPH](#) ou d'autres ESAT ou d'autres partenaires. La priorité aujourd'hui, c'est le partenariat.

L : Comment la MDPH oriente-t-elle les travailleurs vers vous. Comment prennent-ils contact avec vous ? Parce qu'une personne atteinte de handicap ne sait pas forcément ce qu'elle veut faire en fait.

IS : La meilleure des situations, c'est avec les jeunes. Ils peuvent, avant 20 ans, préparer leur intégration en ESAT et on les évalue lors de leurs stages. Ça permet de voir les profils qui peuvent être orientés en ESAT ou pas.

L : Une fois intégrée, comment accompagnez-vous une personne atteinte de handicap ?

IS : On l'accompagne en fonction de ses capacités, de ses envies et de ses souhaits.

Avec un travailleur en ESAT notre mission principale, c'est de pouvoir l'orienter vers le milieu ordinaire tout en respectant ses choix. Ce qui répond au plan de transformation des ESAT. Pour chaque travailleur, chaque accompagnement est personnalisé et on essaie de répondre au mieux à ses demandes.

L : Est-ce que toutes les personnes atteintes d'un handicap peuvent travailler dans un ESAT où elles peuvent travailler dans un autre secteur d'activité ?

IS : Avant le décret de décembre 2022, les travailleurs avaient une orientation en ESAT. Ils travaillaient dans un ESAT et ils pouvaient changer d'ESAT.

Aujourd'hui, les travailleurs peuvent cumuler les activités. Par exemple, travailler à 50 % dans un ESAT, à 20 % dans une entreprise adaptée, et 30% en milieu ordinaire.

Donc on doit développer nos partenariats avec toutes les entreprises : des entreprises adaptées, les chantiers d'insertion, pour pouvoir favoriser leurs parcours professionnels et qu'ils soient intégrés de plus en plus dans le milieu ordinaire de travail.

L : En ESAT, je pense qu'on ne parle pas de CDD ou de CDI ?

IS : Non du tout, les travailleurs n'ont pas de contrat de travail, et ils ne dépendent pas du Code du travail. Ils ont un Contrat d'Aide et de Soutien par le Travail qui définit l'engagement qu'ils peuvent avoir avec l'ESAT. Ils dépendent du code du travail juste pour les volets Maladie et Médecine du travail.

L : Donc je suppose en fonction du handicap, ça dépend si c'est du temps partiel ou du temps complet

IS : tout à fait. Nous avons des travailleurs à 50%, parce que c'est demandé comme ça, et ils peuvent ensuite évoluer à 100%.

Ou l'inverse, comme pour nos anciens qui passent à 50% pour préparer leur retraite tout doucement.

L : Aujourd'hui, c'est quoi l'actualité de FLOREBOIS Fraize, Saint-Nabord et Darney?

IS : Notre actualité principale est le décret sorti en décembre 2022 sur le Plan de Transformation des ESAT qui s'applique au niveau national.

C'est une « révolution » dans le secteur médico-social car il y a une évolution dans l'accompagnement des travailleurs qui sont orientés en ESAT. Ce plan est construit autour de trois axes.

Le premier axe vise à favoriser la dynamique de parcours des travailleurs en situation de handicap.

Ici, les principaux mots-clés sont : compétences, formations, expérience professionnelle, et inclusion professionnelle pour les accompagner vers le milieu ordinaire de travail et éviter la stigmatisation qu'on peut avoir aujourd'hui sur le handicap. Le tout avec une sécurisation de leur parcours.

Par exemple, si un travailleur intègre un milieu de travail ordinaire, et s'il rencontre des difficultés ou si ça ne convient pas, il pourra réintégrer un ESAT. Il aura donc une sécurité dans son parcours.

Le deuxième axe, c'est le renforcement de leurs droits et de leur pouvoir d'agir. Aujourd'hui, un travailleur d'ESAT a droit à un repos compensateur quand il travaille un jour férié, il a droit à l'accès à la formation. Depuis 2017 il a un compte personnel de formation (CPF) comme tous les salariés en entreprise. En plus, les travailleurs handicapés vont pouvoir être inscrits à Pôle-emploi et pouvoir bénéficier d'un accompagnement par le dispositif « Emploi accompagné ». Enfin, il y aura également la mise en place d'une instance mixte comme une « commission santé ». Un peu comme un Comité social et économique" (CSE) que l'on trouve dans les entreprises. Dans les ESAT, ce seront des « Commissions santé ». Les travailleurs en ESAT pourront faire des propositions par rapport à la qualité de vie au travail, l'hygiène, la sécurité et pouvoir faire de la prévention.

Le dernier axe, c'est l'accompagnement pour le développement des ESAT. Donc, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, la priorité aujourd'hui, c'est de développer nos réseaux et nos partenariats avec toutes les entreprises ordinaires et les entreprises adaptées, les organismes de formation, les chantiers d'insertion.

Demain, les ESAT seront un plateau technique de formation, que ce soit en espaces verts, en restauration... Je nomme ces activités parce qu'aujourd'hui, sur notre ESAT à nous, ce sont ces activités.

À ce jour, [3 de nos travailleurs](#) ont validé une reconnaissance des acquis d'expérience, et nous mettons en place un plan de développement de compétences pour l'ensemble de nos travailleurs afin de favoriser leur montée en compétences et leur employabilité sur le monde ordinaire du travail.

L : Vous parlez de Pôle-emploi. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui sait vraiment orienter un travailleur dans un milieu ordinaire ? Qui s'y connaît vraiment en handicap ?

IS : L'orientation d'une personne en situation de handicap en milieu ordinaire se développe. C'est pourquoi nous avons recruté une conseillère en insertion professionnelle. Elle a pour mission d'accompagner les travailleurs qui souhaiteront pouvoir bénéficier d'une expérience dans le milieu ordinaire de travail. Donc il faudra assurer un suivi assez avancé.

L : Si une personne atteinte d'un handicap vous dit « Moi j'aimerais travailler dans ce secteur-là ». Est-ce que vous lui permettez, par exemple, d'effectuer un stage d'observation ?

IS : Ah tout à fait. On développe de plus en plus justement ces stages de découverte et dans tous les milieux. On essaie de répondre au mieux. On essaie. Si ça ne va pas, on observe les évaluations du stage. L'évaluation faite par l'employeur, celle faite par le coordinateur de parcours, et l'auto-évaluation faite par le travailleur. Ces 3 évaluations sont analysées ensemble pour définir si la personne a la capacité ou pas d'intégrer telle ou telle activité

L : Avez-vous des de bons retours sur ce procédé ?

IS : Oui, de très bons retours. Par exemple, sur le site de Saint-Nabord un travailleur a réalisé un stage initialement prévu pour une semaine à la mairie de Saint-Nabord dans le cadre de sa validation de reconnaissance d'acquis d'expérience. Ce stage a été satisfaisant donc il a renouvelé sa période de stage et peut être va-t-il y retourner pour l'entretien des espaces verts cet été.

L : Avez-vous d'autres projets pour les 3 établissements ?

IS : Depuis fin 2021, nous nous sommes inscrits à un projet européen et l'ESAT FLOREBOIS de la f'ms représente la France.

Sur ce projet européen, nous sommes avec l'Espagne, l'Italie, la Finlande et la Roumanie, et [notre objectif est l'analyse des pratiques dans l'accompagnement des jeunes adultes en situation de handicap dans le cadre de la formation et de l'emploi](#). Ce projet se terminera en septembre à Bruxelles, et nous accueillerons les différentes délégations [du 13 au 15 juin dans nos Vosges](#).

L : Peut-on vous retrouver sur internet et les réseaux sociaux Isabelle ?

IS : Oui bien sûr, comme je vous le disais tout à l'heure, on peut nous trouver sur la page Facebook « [Brasserie du Bois Joli](#) ». Mais on peut aussi nous trouver sur la page Facebook « [Les Serres de l'ESAT de Darney](#) ». Sinon vous pouvez trouver toutes [les actualités de FLOREBOIS sur le site de la f'ms](#).

L : Comment peut-on vous contacter ? Par exemple, une personne atteinte d'un handicap aimerait rejoindre l'un de vos ESAT. Peut-elle vous contacter, ou doit-elle forcément passer par la MDPH ?

IS : Une personne en situation de handicap peut postuler en nous envoyant sa lettre de motivation et son CV ou venir directement à l'accueil (ZI du Bois à Saint-Nabord). Quand une personne vient

directement dans nos locaux, elle est accueillie et nous étudions sa candidature. Il y a un entretien qui est mené et si on a des postes à pouvoir, elle intègre l'ESAT ou pas.

L : C'est comme un entretien classique, finalement ?

IS : Oui, tout à fait, les travailleurs en ESAT sont intégrés comme toute personne lambda. Il n'y a pas de stigmatisation.

L : Que peut-on vous souhaiter pour la suite, à vous et à tous les ESAT ?

IS : D'avancer sereinement et de pouvoir continuer à répondre aux besoins des travailleurs en situation de handicap, de pouvoir changer le regard qu'aujourd'hui beaucoup peuvent avoir sur le handicap. Parce que le handicap, ça se voit ou ça ne se voit pas.

L : 80% des handicaps sont invisibles, c'est vrai ?

IS : Tout à fait.

L : Cette émission est maintenant terminée. Isabelle, merci d'avoir été avec nous !

IS : Merci à vous Laura.

L : J'espère que vous avez passé un bon moment en notre compagnie, et que vous reviendrez nous voir.

IS : Avec grand plaisir.

Quant à vous, auditeurs et auditrices de Radio Gué Mozot, on se retrouvera très prochainement pour une nouvelle émission d'« autour de vous ». En attendant, prenez soin de vous. C'était Laura, Bye Bye tout l'monde !

Émission radiophonique du 26 avril 2023, mise à jour juillet 2023 (liens)

Pour aller plus loin...

Découvrez en vidéo les activités et la richesse des parcours des travailleurs de l'ESAT Florébois sur [ESAT Florebois 2023 06 presentation de nos ateliers et activités - YouTube](#)

Mais aussi...

[Steven ORLY valide ses expériences en atelier bois - FMS | Fédération Médico Sociale \(f-ms.fr\)](#)

[ESAT - Comprendre la gestion des situations de handicap - FMS | Fédération Médico Sociale \(f-ms.fr\)](#)

[Diplômes RAE - 3 travailleurs de l'ESAT FLOREBOIS certifiés - FMS | Fédération Médico Sociale \(f-ms.fr\)](#)

(re)découvrir la f'ms

Depuis plus de 100 ans, la f'ms répond aux besoins de la population dans de nombreux domaines du secteur social et médico-social...

- L'insertion sociale, économique, professionnelle, liée au logement
- L'accompagnement des personnes âgées et handicapées
- La protection des enfants, des adolescents et l'accompagnement familial
- Le soin des personnes en situation d'addiction
- L'information, la formation et la recherche dans le domaine social et médico-social

[Suivre #fmsactus](#) | [Facebook](#) | [LinkedIn](#)